

# Pour les Églises de France

---

Discours prononcé à la Chambre des Députés

LE 25 NOVEMBRE 1912

PAR

**M. MAURICE BARRÈS**

de l'Académie Française, Député de Paris

---

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Barrès.

M. MAURICE BARRÈS. — L'ensemble de nos églises et de nos monuments d'architecture religieuse constitue un trésor national qu'il y a lieu de sauvegarder. Voilà le thème que je voudrais développer devant la Chambre pour lui demander qu'elle invite le Gouvernement à assurer, par des règles légales, la conservation, la préservation de ces monuments. (*Très bien ! Très bien !*)

C'est l'objet d'un projet de résolution que j'ai déposé entre les mains de M. le Président, et qui viendra aux voix sur l'article 1<sup>er</sup>.

Et je crois que cette idée peut nous mettre tous d'accord. J'ai pour garant de mon espoir les signatures qu'ont bien voulu donner à mon projet de résolution un grand nombre de membres éminents de tous les partis. Comment douter du succès d'une cause qui réunit, de M. Denys Cochin

à M. Albert Thomas, tant d'esprits aussi divers que MM. Villault-Duchesnois, Jules Siegfried, Joseph Thierry, Auguste Bouge, Joseph Reinach, Louis Barthou, André Lefèvre, Marc Frayssinet, Paul Dupuy, Henry Chéron, Ferdinand Buisson, Leboucq, Charles Benoist, Aynard, d'Iriart d'Etchepare, Jonnart, et je ne cite pas ceux de mes collègues auxquels me réunissent des affinités plus directes et plus resserrées.

Tout le danger, dont j'ai un sentiment si vif que je voudrais pouvoir renoncer à la parole, c'est que, par quelque point de ma démonstration, je nuise à cet accord. Il est fatal qu'appartenant à des partis si divers, nous ayons pour vouloir sauver les églises des motifs différents. Il est possible que quelques-uns des arguments que je vais exposer satisfassent mal des collègues avec lesquels pourtant je m'entends sur le fond. Je les prie de considérer que je ne prétends parler au nom de personne, et qu'il ne faut voir dans mes observations que ma pensée propre. Je l'exposerai sans détour, et je suis convaincu que nous nous mettrons d'accord sur le but à atteindre, alors même que nous reconnaitrions que nous y sommes conduits, les uns et les autres, par des voies variées. (*Très bien ! Très bien à droite.*)

## **Désastreuse situation où la loi met les églises**

Il y a près de deux ans, la Chambre a examiné la situation critique de nos églises. Depuis deux ans, cette situation n'a fait que s'aggraver. Et cette aggravation du péril, à bien voir, est absolument inévitable, car elle tient à l'état même de notre législation.

Sous le régime du Concordat, il y avait les fabriques, corps ecclésiastiques constitués pour l'entretien du culte, et dont les revenus devaient être employés, en cas de besoin, aux réparations des églises ; il y avait les communes qui étaient obligées à ces réparations, en cas d'insuffisance du revenu des fabriques ; il y avait enfin un crédit dans le budget de l'Etat qui comprenait des fonds destinés à être répartis à titre de subvention.

Aujourd'hui, par l'effet de la loi de séparation, les fabri-